



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- Adresse de l'immeuble concerné – 29, rue Dupuis (lot : 2 379 985)

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée de deux étages.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 10 août 2021, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021**

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat avis public portant sur la demande de démolition, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 21 juillet 2021;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 21 juillet 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 21 juillet 2021

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière